

A N N A L E S  
**BRETAGNE**  
PAYS DE L'OUEST

## Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

117-4 | 2010

Varia

---

# Pour une histoire sociale de l'éstran français

Du XVI<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale

Gérard Le Bouëdec

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1844>

DOI : 10.4000/abpo.1844

ISBN : 978-2-7535-1520-8

ISSN : 2108-6443

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2010

Pagination : 135-164

ISBN : 978-2-7535-1309-9

ISSN : 0399-0826

### Référence électronique

Gérard Le Bouëdec, « Pour une histoire sociale de l'éstran français », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 117-4 | 2010, mis en ligne le 10 décembre 2012, consulté le 23 avril 2019. URL :

<http://journals.openedition.org/abpo/1844> ; DOI : 10.4000/abpo.1844

---

# Pour une histoire sociale de l'éstran français, du XVI<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale

Gérard LE BOUËDEC

Université Européenne de Bretagne  
CERHIO UMR 6258 – université de Bretagne Sud

Le champ littoral est aujourd'hui investi par toutes les disciplines avec un discours interdisciplinaire revendiqué. On le mesure notamment dans le livre vert de 2007 de la communauté européenne<sup>1</sup>, dans l'argumentaire du programme Liteau développé depuis 1998 par le ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable et dont le Conseil scientifique est clairement interdisciplinaire<sup>2</sup>, dans les grandes manifestations scientifiques comme le colloque de Lille de janvier 2008 intitulé « Le littoral, Subir, Dire, Agir. » La démarche pluridisciplinaire était ainsi exprimée : « Ainsi il apparaît de plus en plus important d'assurer le dialogue et les échanges de connaissances entre les chercheurs (géographes, écologues, économistes, sociologues, juristes, politistes), les gestionnaires (État, collectivités territoriales), les usagers (industriels, pêcheurs, conchyliculteurs, touristes, résidents) du littoral<sup>3</sup> ». Les historiens sont systématiquement les grands absents de cette interdisciplinarité. Or les programmes scientifiques ne peuvent les laisser indifférents : les défis environnementaux littoraux, l'exploitation des ressources, l'interaction entre les activités humaines et la vulnérabilité du littoral, les usages et les conflits d'usages, la « gouvernance du littoral », voici des thèmes qui justifient l'intrusion des historiens dans le débat scientifique interdisciplinaire, et avec des arguments. Faut-il encore que le champ historique de l'éstran soit lisible!

---

1. Communication de la commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au comité des régions : une stratégie européenne pour la recherche marine et maritime. Un Espace européen de la recherche cohérent à l'appui d'une utilisation durable des mers et des océans. 3 septembre 2008.

2. [[www.Liteau.ecologie.gouv.fr](http://www.Liteau.ecologie.gouv.fr)].

3. Colloque des 15-18 janvier 2008 dans le cadre de l'IFRESI et la MESHS du Nord Pas-de-Calais impliquant cinq laboratoires des universités de Lille 1, de l'université du Littoral et de l'université d'Artois.

Le terme d'estrans n'appara t pas dans le discours des usagers et gu re dans la l gislation. Le Dictionnaire de Marine   voile de Paris et Bonnefous<sup>4</sup> publi  en 1847 retient cinq termes. Le littoral (sea coasts) correspond aux c tes et aux pays qui bordent la mer. Le rivage n'est que la partie de la c te qui est baign e par les mar es ou par le mouvement des vagues. Mais, disent les auteurs, les termes de gr ve et de plein (shore) sont plus utilis s par les marins ; celui de rivage s'applique plut t au bord des fleuves et des rivi res. C'est pourtant l'expression « rivage de la mer » qui est utilis e dans l'ordonnance de 1681<sup>5</sup>. La c te, c'est   la fois le rivage de la mer<sup>6</sup> et la terre avoisinante ; toutefois son usage appartient souvent   ceux qui s'en approchent mais du c t  mer ; d'ailleurs les termes anglais correspondants sont   la fois coast et shore. Le terme peu usit , disent les auteurs, d'estrans ou strans est traduit par sea-beach ou strand  quivalent de plage, c'est- -dire cet espace qui se d couvre et se couvre au gr  des mar es sur le littoral atlantique. C'est un terme d'origine nord-europ enne, strand, que l'on retrouve dans les langues hollandaise, allemande, anglaise, danoise et su doise, (strind en islandais). En allemand, il serait la synth se de Seite (c t ), Streifen (bande), Rand (bordure).

#### D'une recherche fragment e   une recherche globale sur les soci t s littorales

L'estrans en tant qu'objet de recherche a eu du mal    merger du fait de l'atomisation des sujets et des approches. Les juristes semblent tr s t t s'int resser   l'estrans mais avant tout pour aborder l'encadrement juridique et la r glementation des activit s qui s'y d roulent   la faveur des mutations des usages et des conflits qui y prennent place. Datant d'avant la Seconde Guerre mondiale, trois th ses m ritent d' tre cit es. Si Maurice Monteil<sup>7</sup> et Robert Pelloux<sup>8</sup> s'int ressent   la notion de « domanibilit  publique », le titre de celle de Jean Bernard<sup>9</sup> r v le l'enjeu de la recherche : « De l'utilisation du domaine public maritime.  tablissements de p che et locations de plage. » Parall lement, les historiens du droit s'engagent dans l' tude des institutions qui s'affirment avec la premi re loi littorale que constitue, en 1681, l'ordonnance de Colbert qui d finit la notion de domaine public

---

4. BONNEFOUX, Pierre-Marie Joseph, PARIS, Edmond, Dictionnaire de la marine   voile, pr face d' ric Rieth,  dition du Laveur, 1999. ( dition originale en 1847).

5. C'est cette r f rence qui sert de titre   la publication d'un colloque organis    Tatihou par BARRE,  ric, RIDEL,  lisabeth, ZYSBERG, Andr , Ils vivent avec le rivage, CROH, Histoire maritime, n  2.

6. LE ROY, Richard, « De la d finition du rivage de la mer. Histoire et politique », M langes offerts   Edmond Monange, CRBC, 1994.

7. MONTEIL, Maurice, Formation et  volution de la notion de domanibilit  publique, th se de droit, Larose, 1904.

8. PELLOUX, Robert, La Notion de domanibilit  publique depuis la fin de l'Ancien R gime, th se de droit, Dalloz, 1933.

9. BERNARD, Jean, De l'utilisation du domaine public maritime.  tablissements de p che et locations de plages, Les Presses modernes, 1930.

maritime. Les thèses de Marcel Gouron sur l'amirauté de Guyenne<sup>10</sup>, de Jean-Marie David<sup>11</sup> sur celle de Provence précèdent l'activité féconde de Joachim Darsel<sup>12</sup> qui va, après sa thèse sur l'amirauté bretonne, publier des articles sur l'ensemble des amirautés de l'Ouest français. L'intrusion du géographe Louis Papy avec *L'Homme et la mer sur la côte atlantique de la Loire à la Gironde : étude de géographie humaine* est suffisamment isolée pour être soulignée<sup>13</sup>.

Au-delà de la Seconde Guerre mondiale, l'étude de l'estran n'apparaît pas plus lisible en tant que telle car elle est totalement fragmentée. L'histoire du sel, déjà présente dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, va connaître un dynamisme et un renouvellement qu'ont marqués deux ouvrages majeurs, *Le rôle du sel dans l'Histoire* sous la direction de Michel Mollat<sup>15</sup> en 1968, et la grande synthèse de Jean-Claude Hocquet, *Le sel et le pouvoir de l'an mil à la Révolution française*, en 1985. La création de la commission internationale du sel en 1981 a contribué à l'autonomisation de ce champ de recherche particulièrement fécond. Henri Touchard, dans la préface donnée pour *Le sel de la Baie*<sup>16</sup>, ouvrage qui rassemble les communications d'un colloque de 2004, souligne l'abondance des colloques et congrès et évalue la bibliographie choisie à au moins 150 titres.

C'est par l'étude des usages que se constitue une bibliographie sur l'estran, redevable à la fois aux travaux des universitaires et à ceux des Sociétés savantes. Le thème du goémon est au cœur de la thèse de droit de Marie-Jacqueline Destouches<sup>17</sup> qui présente la réglementation de la collecte et des usages des engrais marins. Mais l'intervention de l'anthropologue Philippe Jacquin se révèle décisive quand paraît *Le Goémonier*<sup>18</sup> en 1980 : il ouvre de nouvelles perspectives sur l'estran et la construction sociale des territoires. Il revient sur la thématique goémonière, avec la guerre des algues, dans le cadre d'un colloque sur « Pouvoirs et littoraux »

---

10. GOURON, Marcel, *L'Amirauté de Guienne depuis le premier amiral anglais en Guienne jusqu'à la Révolution*, Sirey, 1938.

11. DAVID, Jean-Marie, *L'Amirauté de Provence et des Mers du Levant*, 1942.

12. DARSEL, Joachim, *L'Amirauté de Bretagne, des origines à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire du droit, Paris, 1954. Voir aussi « Contribution de la Bretagne à l'élaboration d'un droit de la mer », *Bulletin philologique et historique du CTHS*, année 1966, actes du 91<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes, 1968, p. 1-14.

13. PAPY, Louis, *L'Homme et la mer sur la côte atlantique de la Loire à la Gironde : étude de géographie humaine*, 1941.

14. PAPY, Louis, « Les marais salants dans l'Ouest ; étude de géographie humaine », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, T. II, 1931, p. 121-161.

15. MOLLAT, Michel (dir.), *Le Rôle du sel dans l'Histoire*, PUF, 1968.

16. HOCQUET, Jean-Claude, SARRAZIN, Jean-Luc, *Le Sel de la Baie*, Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques, PUR, 2006.

17. DESTOUCHES, Marie-Jacqueline, *Le Goémon en Bretagne : étude historique de la réglementation*, thèse de droit, Paris, 1962. Voir également sa synthèse : « La récolte du goémon et l'ordonnance de Marine », *Annales de Bretagne*, t. 29 (1972), p. 349-371.

18. JACQUIN, Philippe, *Le Goémonier*, Berger-Levrault, 1980.

en 1998<sup>19</sup>. Cette approche sociale se retrouve dans un article de Jeanne Plassart<sup>20</sup> qui  tudie l'importance des algues dans la vie des  liens, chez Jean-Fran ois Henri qui s'int resse aux br leurs de varech au XIX<sup>e</sup> si cle   l' le d'Yeu<sup>21</sup> et chez Pierre Arzel qui publie *Les Go moniers*<sup>22</sup> en 1987.

L'exploitation agricole abord e par Louis Papy est au c ur de quelques travaux. Abel Bouhier, dans son article « Cultures dans le Sable et originalit  d'une soci t  littorale : le pays de La Tranche (Vend e)<sup>23</sup> », rappelle les « conches » entre Longeville et La Tranche-sur-Mer qui sont des cuvettes creus es dans le sable ; d j  en 1844, J. A. Cavoleau<sup>24</sup> les pr sentait avec leurs cultures d'haricots et d'ail. L' tude du territoire de la Teste du Buch, dans le bassin d'Arcachon, montre deux approches compl mentaires. Frank Bouscaud oriente ses travaux sur la complexit  de la question des « pr s sal s<sup>25</sup> » tandis que Jacques Ragot aborde la lutte des habitants contre la dune, avant de poursuivre par les origines du boisement des dunes littorales<sup>26</sup>. En effet, sur les c tes sableuses, les agressions de la mer et des temp tes soul vent les dunes et menacent les activit s agricoles, des villages sont ensevelis. Sylvie Caill <sup>27</sup> a recens , notamment sur les c tes des d partements actuels de Loire-Atlantique et de Vend e, les villages ensevelis. Johan Vincent<sup>28</sup> rappelle que le bourg d'Escoublac qui a donn  naissance   la Baule est le second Escoublac, le premier ayant d   tre abandonn  dans les ann es 1780.

La question des p cheries d'estrans et d'estuaires est un autre aspect important de la bibliographie<sup>29</sup>. Dans la *Revue maritime et coloniale* de

---

19. JACQUIN, Philippe, « La guerre des algues. Contestations et affrontements pour le partage de l'estrans dans la France de l'Ouest », dans LE BOU DEC, G rard, et CHAPP , Fran ois, *Pouvoirs et littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> si cle*, PUR, 2000, p. 617-622.

20. PLASSART, Jeanne, « L'importance du go mon dans la vie des  liens du XVII<sup>e</sup> au d but du XX<sup>e</sup> si cle », *Cahiers de l'Iroise*, n  1, janvier-mars 1981, p. 81-83.

21. HENRY, Jean-Fran ois, « Les br leurs de varech   l' le d'Yeu au XIX<sup>e</sup> si cle », dans GUILLEMET, Dominique et P RET, Jacques, *Les Soci t s littorales du Centre-Ouest atlantique*, Soci t  des Antiquaires de l'Ouest, 1996, p. 649-659.

22. ARZEL, Pierre, *Les Go moniers, L'Estrans/Le Chasse-mar e*, 1987.

23. BOUHIER, Abel, « Cultures dans le Sable et originalit  d'une soci t  littorale : le Pays de La Tranche (Vend e) », dans GUILLEMET, Dominique, et P RET, Jacques, *Les Soci t s littorales...*, op. cit., p. 735-752.

24. CAVOLEAU, Jean-Alexandre, *Statistique ou description g n rale du d partement de la Vend e*, 1978 [1<sup>re</sup>  dition 1844], p. 602-605.

25. BOUSCAUD, Frank, *Les pr s sal s de la Teste de Buch. Contribution   l'Histoire du domaine maritime du Moyen  ge   nos jours*,  d. Bouscaud, 1988.

26. RAGOT, Jacques, *La Vie et les gens de la Teste de Buch pendant la lutte contre les sables (1792-1815)*,  d Graphica, 1975 ; idem, « Les origines du boisement des dunes littorales en Aquitaine », *Revue du droit rural*, mai 1982.

27. CAILLE, Sylvie, *Les C tes sableuses du XIX<sup>e</sup> si cle   nos jours*, 2003, p. 22-23.

28. VINCENT, Johan, *L'Intrusion baln aire. Les populations littorales bretonnes et vend ennes face au tourisme*, Rennes, PUR, 2007, p. 61.

29. Des  ditions des rapports de Le Masson du Parc mettront   la disposition des historiens une source essentielle pour l' tude de l'estrans. Voir en particulier : « P ches et p cheurs du domaine maritime aquitain ; proc s verbaux des visites de Fran ois Le Masson du Parc, Inspecteur g n ral des p ches du royaume »,  dition critique par LIEPPE,

1887, le sous-commissaire de l'Inscription maritime Busson<sup>30</sup> rédige un article sur les établissements de pêche et le domaine public maritime. Jacqueline Trémembert-Le Braz soutient en 1941 une thèse sur les pêcheries en Bretagne méridionale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime<sup>31</sup>. La thèse de Jacques Boucard sur les écluses à poisson de l'île de Ré constitue une étape importante<sup>32</sup>. Il faut encore souligner la précocité des travaux de Philippe Jacquin. Il a multiplié les interventions dans les colloques sur les acteurs de l'estran, avec des titres toujours très expressifs, « les pieds rouges<sup>33</sup> », les « collecteurs des grèves<sup>34</sup> » ou les « hommes de pierres<sup>35</sup> ». C'est avec Guy Prigent<sup>36</sup> que la pêche à pied devient un titre d'ouvrage après avoir été celui d'une exposition. Sa pratique actuelle en fait même un sujet dans une revue grand public<sup>37</sup>.

L'histoire des ports ne fait guère de référence à l'estran, comme si tous les ports étaient des ports aménagés alors qu'ils ne sont que des havres d'échouage. Or c'est avec le développement récent des travaux sur le cabotage et les petits ports que les havres d'échouage ou les mouillages situés dans les fonds d'estuaire ou dans des rias trouvent leur place dans l'historiographie. Les historiens français se sont intéressés au cabotage pratiqué lorsque marins et négociants-armateurs français remplissaient la fonction de rouliers sur les routes du sel et du vin, aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, entre le Bordelais, l'Aunis-Saintonge d'une part, les Pays-Bas et les rives de la Baltique et l'Angleterre d'autre part<sup>38</sup>. Ils ont ensuite négligé le cabotage,

---

Denis, *Entre deux mers* éd, 2004. Se référer à DARDEL, Éric, *État des pêches maritimes sur les côtes occidentales de la France au début du xviii<sup>e</sup> siècle, d'après les procès-verbaux de l'inspecteur des pêches Le Masson du Parc (1723-1732)*, Paris, 1941.

30. BUSSON, R., « Les établissements de pêche et le domaine public maritime », *Revue maritime et coloniale*, oct.-déc. 1887, t. 95.

31. TREMEMBERT-LE BRAZ, Jacqueline, *Les Pêcheries en Bretagne méridionale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, thèse manuscrite, École des chartes, 1941.

32. BOUCARD, Jacques, *Les Écluses à poissons de l'île de Ré*, Rupella, 1984. Voir aussi SOULET, Yves, « Les écluses à Poissons en pierres sèches de Noirmoutier », *Lettres aux amis de l'île de Noirmoutier*, 2<sup>e</sup> trim. 1995, p. 2-23. Voir également l'approche archéologique des pièges à poisson dans JONES, Cecil, « Wall in the sea, the goradau of Menai », *Nautical Archeology*, vol. 12, n° 1, February 1983, p. 28-40.

33. JACQUIN, Philippe, « Les pieds rouges du littoral : des villages face à la mer, un exemple d'écosystème océanique », dans VILLIERS, Patrick, PFISTER-LANGANAY, Christian, « La pêche en Manche et mer du Nord », *Cahiers du Littoral*, 1998, p. 129-138.

34. JACQUIN, Philippe, « Images des collecteurs des grèves » dans LE BOUËDEC, Gérard, CHAPPÉ, François (dir.), *Actes de la table ronde tenue à l'Université de Bretagne Sud*, 1996, p. 88-91.

35. JACQUIN, Philippe, « Les hommes de pierre », dans LE BOUËDEC, Gérard, CHAPPÉ, François (dir.), *Représentations et images du Littoral*, Rennes, PUR, 1998, p. 85-92.

36. PRIGENT, Guy (dir.), *Pêche à pied et usages de l'estran*, Apogée, 1999.

37. « Il était une fois la pêche à pied », *Bretagne Magazine*, n° 3, sept. 2008, p. 20-41.

38. MOLLAT, Michel, *Le Commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, Plon, 1952; TOUCHARD, Henri, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Les Belles Lettres, 1967; TROCMÉ, Étienne, DELAFOSSÉ, Marcel, *Le Commerce rochelais de la fin du xv<sup>e</sup> au début du xvii<sup>e</sup> siècle*, Sevpen, 1958; CRAEYBECKX, Jan, *Le grand Commerce d'importation. Les vins de France aux anciens Pays-Bas (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles)*, Sevpen, 1959; TANGUY, Jean, *Le Commerce de Nantes au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle*, Sevpen, 1956; DELUMEAU, Jean, *L'Alun de Rome*, Sevpen, 1963; DOLLINGER, Philippe, *La Hanse (xiii<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles)*, Aubier-Montaigne, 1964.

tout comme il fut abandonn  par le capitalisme maritime au XVII  si cle au profit des destinations coloniales antillaises et asiatiques. Aussi le regard que nous portons en France sur le seul cabotage fran ais nous renvoie une image r ductrice de sa r alit . La repr sentation dominante du cabotage est celle d'un monde de gagne-petit, de micro-entrepreneurs, de petits tonnages, qui n'a trouv  d' cho dans la recherche universitaire que r cemment. En revanche, depuis vingt ans, dans les publications et les manifestations de la vague patrimoniale qui submerge le littoral fran ais, le cabotage occupe une place de choix. Au cours des dix derni res ann es<sup>39</sup> la recherche universitaire a permis de mettre en valeur trois aspects essentiels.

---

39. LE BOU DEC, G rard, « Le cabotage sur la fa ade atlantique au XVIII  si cle », dans WORONOFF, Denis, *La Circulation des marchandises dans la France d'Ancien R gime, Comit  pour l'histoire  conomique et financi re de la France*, 1998, p. 53-83 ; idem, « La Compagnie des Indes et le cabotage atlantique au XVIII  si cle », *Bulletin de la RHMC*, 1997, p. 140-167 ; id., « L' tat et le cabotage en France et en Europe aux XVII  et XVIII  si cles », dans LE BOU DEC, G rard, CHAPPE, Fran ois, *Pouvoirs et littoraux...*, op. cit., p. 383-393 ; id., « Les enjeux du cabotage europ en (XIV-XIX si cles) », dans BUCHET, Christian, MEYER, Jean, POUSSOU, Jean Pierre, *La Puissance maritime*, PUPS, 2004, p. 377-394 ; id., « Produits vivriers et mati res premi res dans le d veloppement du cabotage en Europe atlantique (de la p ninsule ib rique   l'Europe du nord), XV -XVIII  si cles », dans *Ricchezza del mare, Ricchezza dal mare*, Secc. XIII-XVIII, Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini » Prato, S rie II – Atti delle « Settimane di Studi » e. altri Convegni, Le Monnier, 2006, p. 267-285 ; id., « Intra-european coastal shipping from 1400 to 1900. A long forgotten sector of development », dans EMMER, PC, P TR -GRENOUILLEAU, Olivier, ROITMAN, JV, *A Deus ex Machina revisited Atlantic colonial trade and European Development*, Brill, 2006, p. 89-107 ; BUTI, Gilbert, *Activit s maritimes et gens de mer   Saint-Tropez (milieu XVII  si cle-d but XIX  si cle)*. Contribution   l' tude des  conomies maritimes, Th se de doctorat, EHESS, 2000 (publication en cours aux PUR) ; idem, « Le chemin de la mer ou le petit cabotage en Provence (XVII -XVIII  s.) », *Provence historique*, fasc. 201, juillet-sept. 2000, p. 297-320 ; id., « Le cabotage dans tous ses  tats dans la France d'Ancien R gime : d finitions, sources, approches », *Rives nord m diterran ennes*, n  13, 2003, p. 7-22 ; id., « Cabotage et caboteurs de la France m diterran enne (XVII -XVIII  si cles) », *Rives nord m diterran ennes*, t. XXIII, n 1, juin 2003, p.53-64 ; id., « Aller en caravane : le cabotage lointain en M diterran e, XVI -XVIII  si cles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n  52-1, janvier-mars 2005, p. 7-38 ; id., « Entre  changes de proximit  et trafics lointains : le cabotage en m diterran e aux XVII -XVIII  si cles », dans *Ricchezza del mare, Ricchezza dal mare*, secc. XIII-XVIII , Atti delle XXXVII  Settimana di Studi, Istituto Datini, Le Monnier, 2006, p. 287-316 ; id., « La marine de S te au XVIII  si cle Trafic de proximit  et grand cabotage europ en » dans MICHEL, Henri, *Ports de l'Europe m diterran enne : trafics et circulation : images et repr sentations (XVI -XXI )*, universit  de Montpellier,   para tre ; PFISTER, Christian, « La transmanche et les liaisons maritimes (XVIII -XX  si cle) », dans *Revue du nord*, coll. « Histoire », n  9, 1995, p. 29-42 ; idem, « Les relations entre Dunkerque et l'ouest fran ais de Louis XIV   la R volution » dans GUILLEMET, Dominique et P RET, Jacques, *Les soci t s littorales...*, op. cit., p. 311-350 ; POURCHASSE, Pierrick, *Le Commerce du Nord*, Rennes, PUR, 2006 ; ZYSBERG, Andr , « La flotte du Havre de 1664 et 1686, les normands et les Am riques », *Cahiers havrais de recherche historique*, Num ro sp cial hors s rie, 1993, p. 43-73 ; HENRY, Jean-Fran ois, *Des marins au si cle du Roi Soleil*, Salmon, 1982 (th se soutenue   l'universit  de Nantes en 1981).

Le cabotage est, pour reprendre l'expression employée par Pierre Jeannin<sup>40</sup>, l'outil des interdépendances économiques qui se tissent à différentes échelles depuis le niveau interrégional jusqu'au niveau intra européen de la rocade courte à la grande dorsale qui va du fond de la Baltique à la Méditerranée. Les historiens ont surtout insisté sur le take off des échanges coloniaux à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il faut sans doute, comme le suggèrent les travaux d'un colloque sous la direction de Peter Emmer, Olivier Pétré-Grenouilleau et Jessica V Roitman, publié chez Brill à Leiden, réexaminer les chiffres du commerce extérieur des principaux pays européens, et tenter une pesée globale des flux, locaux et régionaux, pour redonner au cabotage toute sa place dans le développement économique européen. Il ne s'agit pas de réhabiliter le cabotage, il faut démontrer son rôle essentiel. En effet, le cabotage est un moyen de transport incontournable dans le système multimodal des transports jusqu'au développement du chemin de fer.

L'émergence et l'affirmation du balnéaire illustrent parfaitement la segmentation en champs spécifiques de l'étude de l'éstran. En un quart de siècle, la cartographie des études a fini par toucher l'ensemble du littoral. Les travaux de Christian Genet<sup>41</sup>, publiés à compte d'auteur, sur la vie balnéaire en Aunis-Saintonge, et en particulier à Royan, de 1815-1848, en 1978, et de Gabriel Désert<sup>42</sup>, dans la collection « La vie quotidienne », sur les plages normandes du Second Empire aux années folles, en 1983, paraissent alors bien isolés. Parallèlement, au Royaume-Uni, les ouvrages de John A.R. Pimlott<sup>43</sup> en 1976 et de John K. Walton<sup>44</sup> en 1983 marquent le développement des études sur le balnéaire. Or dans les années 1990, les publications se multiplient et ont un point commun, une approche exogène du phénomène. Deux ouvrages complètent pour le littoral de la Manche, les travaux de Gabriel Désert : en 1995 Élie Guene<sup>45</sup> pour le Cotentin et l'Avranchin, Richard Klein<sup>46</sup> pour la côte d'Opale en 1995. C'est cette même année que le géographe Vincent Lahondère soutient une thèse sur l'histoire de la croissance des stations touristiques du littoral aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>47</sup>. C'est au tournant des années 2000 que sont publiés

---

40. JEANNIN, Pierre, « Les interdépendances économiques dans le champ d'action européen des Hollandais (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans BRAUNSTEIN, Philippe, HOOCK, Jochen (dir.), *Marchands du Nord. Espaces et trafics à l'époque moderne*, Presses de l'ENS, 1996.

41. GENET, Christian, *La Vie balnéaire en Aunis Saintonge 1815-1848*; Royan : Rendez-vous des Bordelais, Gémozac, à compte d'auteur, 1978.

42. DÉSERT, Gabriel, *La Vie quotidienne sur les plages normandes du Second Empire aux années folles*, Paris, Hachette, coll. « la vie quotidienne », 1983.

43. PIMLOTT, John A. R., *The English'man Holiday : A social History*, Hassocks, Harvester Press, 1976.

44. WALTON, John K., *The English Seaside Resort : A Social History 1750-1914*, Leicester, Leicester University Press, 1983.

45. GUENE, Élie, *Deux Siècles de bains de mer sur les plages de l'Avranchin et du Cotentin*, Manche-Tourisme, 1995.

46. KLEIN, Richard, *Le Touquet Paris-Plage : la cote d'opale des années Trente*, Norma, 1995.

47. LA HONDÈRE, Vincent, *Histoire de la croissance des stations touristiques du littoral atlantique français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de géographie, université de Bordeaux III, 1995.



deux ouvrages importants, l'un par Pierre Laborde<sup>48</sup> sur la c te basque, l'autre par Marc Boyer<sup>49</sup> sur la C te d'Azur, et qu'est soutenue la th se de Philippe Clairay<sup>50</sup> sur les c tes bretonnes. Mais il ne faut pas oublier que cette th matique baln aire a aussi mobilis  les historiens du patrimoine comme le montre le travail de Bernard Toulhier<sup>51</sup>. Au Royaume-Uni, Peter Borsay<sup>52</sup> publie en 2006 une histoire des loisirs qui fait  cho   l'ouvrage d'Alain Corbin<sup>53</sup>. En 2006, lors du colloque de Boulogne consacr  aux villes baln aires d'Europe occidentale<sup>54</sup>, qui t moigne de la maturit  de ce segment de recherche, Peter Borsay d'une part, Allan Brodie et Gary Winter de l'autre ont fait le point sur la pr cocit  du ph nom ne baln aire au XVIII e si cle en Angleterre.

Ainsi, les historiens des diff rents champs se sont longtemps ignor s en oubliant que le littoral est territoire d'interface et que l'estran n'est, en tant qu'espace v cu, que l'extension du territoire villageois. C'est en consid rant que le littoral est le meilleur observatoire du rapport   la mer que les historiens du champ maritime vont s'int resser aux soci t s littorales et   leur territoire, ouvrant des perspectives nouvelles de rencontre, y compris au niveau interdisciplinaire. L'histoire des gens de mer qu'Alain Cabantous a sortis de l'ombre au d but des ann es 1980 a  t  d cisive. Nourrie des travaux sur les repr sentations men s par Alain Corbin<sup>55</sup>, il a orient  ses publications sur les identit s maritimes<sup>56</sup>. Une orientation  conomique et sociale, enrichie par les travaux des ruralistes sur la pluriactivit  va montrer que les populations du littoral entretiennent des relations plurielles avec la mer. D s les ann es 1980, les historiens ruralistes<sup>57</sup> ont affirm  que, dans les campagnes, la pluriactivit  l'emporte sur l'exercice exclusif d'un m tier. Le colloque organis  en 2002   Lorient et publi  en 2004, r unissant des historiens du monde maritime et du monde rural ainsi que des ethnologues, a d montr  la validit  de ce concept de pluriactivit  d fini

---

48. LABORDE, Pierre, Histoire du tourisme sur la c te basque, Atlantica, 2001.

49. BOYER, Marc, L'invention de la c te d'Azur; l'hiver dans le midi,  d. de l'Aube, 2002.

50. CLAIRAY, Philippe, Les stations baln aires de Bretagne : Des premiers bains   l'explosion touristique des ann es 1960, Th se de doctorat d'histoire, universit  de Rennes 2, multigr., 2003.

51. TOULIER, Bernard, Villes d'eau : architecture publique des stations thermales et baln aires, 2002.

52. BORSAY, Peter, A History of leisure, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006.

53. CORBIN, Alain, L'Av nement des loisirs (1850-1960), Aubier, 1995.

54. PERRET-GENTIL, Yves, LOTTIN, Alain, POUSSOU, Jean-Pierre, Les Villes baln aires d'Europe occidentale du XVIII e si cles   nos jours, PUPS, 2008.

55. CORBIN, Alain, Le Territoire du vide, l'Occident et le d sir de rivage (1750-1840), Aubier, 1988.

56. CABANTOUS, Alain, Dix mille marins face   l'oc an. Les populations maritimes en France (XVII -XIX e si cles), Aubier, 1995 ; idem, Le ciel dans la mer. Christianisme et Civilisation maritime (XVI -XVIII e si cles), Fayard, 1990 ; id., Les c tes barbares. Pilleurs d' paves et soci t s littorales en France (1680-1830), Fayard, 1993 ; id., Les citoyens du large : les identit s en France (XVII -XIX e si cle), Aubier, 1995.

57. La pluriactivit  dans les familles, textes r unis et pr sent s par CLERC, F., LACOMBE, P., MENDRAS, H., MESLIAND, C., Colloque de l'Association des ruralistes fran ais, ARF, 1984.

dans un article publié dans les *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*. Aujourd'hui la pluriactivité est largement adoptée par les historiens des questions littorales et, à Hambourg, dans le cadre d'une étude comparative des littoraux de Bretagne-Sud et Mecklembourg, nous avons montré que c'est une réalité observable aussi sur les littoraux de la mer Baltique<sup>58</sup>.

En réalité, la pluriactivité apparaît comme « un mode de vie parfaitement intégré par les habitants qui savent tirer parti de leur situation d'interface entre terre et mer<sup>59</sup> ». Les populations littorales ont appris à gérer leur territoire, notamment l'estran, et leur temps, notamment la saisonnalité des activités maritimes et agricoles. Elles intègrent les pratiques illicites comme la contrebande et le pillage des bateaux naufragés. Dans les années 1970-1990, les travaux sur les archives de l'Amirauté de Quimper, menés par Theurkauff et Peigné<sup>60</sup>, l'ouvrage d'Alain Cabantous<sup>61</sup> sur les côtes barbares ont largement mis l'accent sur la collecte des produits des naufrages. En effet, les produits des cargaisons qui ne se sont pas dilués dans l'eau de mer, les barriques de vin, le bois issu de la coque ou du chargement, les pièces textiles et les voiles constituent des occasions à saisir, même si la collecte est parfois précédée d'une phase active de prédation. L'intégration des activités du tourisme balnéaire naissant est à l'origine d'une nouvelle pluriactivité à composante touristique. En terme d'identité sociale, la pluriactivité brouille les catégories, « la frontière entre terrien et marin se diluant dans un monde mixte difficilement reconnaissable » écrit Dominique Robin. Cette pluriactivité n'est d'ailleurs pas incompatible avec le statut d'inscrit maritime qui ne constitue pas un cadre unificateur pour ces usagers de l'estran. En revanche, la pluriactivité soude la communauté villageoise. Lors du colloque sur « La recherche internationale en Histoire maritime : essai d'évaluation », les deux interventions de Jacques Péret et de Thierry Sauzeau ont démontré le dynamisme de cette approche intégratrice par les sociétés littorales<sup>62</sup>.

---

58. « Les populations littorales mecklembourgeoises (de l'île de Poel au Fischland) et bretonnes (fin -début XIX<sup>e</sup> siècle) : étude comparée des pratiques de pluriactivité », Colloque international sur la pluriactivité dans les sociétés littorales des rives de la Baltique et de la mer du Nord, Université de Hambourg, 16-18 novembre 2006. « Die Küstenbevölkerungen Mecklemburgs (Zwischen Poel und Fischland) und der Bretagne (von Ende des 18. bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts) : Versuch eines vergleichs der Merfachbeschäftigungen », dans SCHMIDT, Burkhard, HOGFORSTER, Jürgen (dir.), *Mehrdimensionale Arbeitswelten in Baltischen Raum, Von der Geschichte zur Gegenwart und Zukunft*, Hamburg, DOBU Verlag, 2007, p. 70-79.

59. GUENOT, Céline, « Pluriactivité et identité sociale dans les paroisses littorales de Basse-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans LE BOUEDEC, Gérard et al., *Entre Terre et Mer*, op. cit ; p. 197-208.

60. THEURKAUFF, Marie-Christine et PEIGNE, Élisabeth, *Naufrageurs et Pilleurs sur les côtes de Cornouaille au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mém. de maîtrise, université de Paris X, 1973-1974.

61. CABANTOUS, Alain, *Les Côtes barbares...*, op. cit. Voir également PÉRET, Jacques, *Naufrages et pilleurs d'épaves sur les côtes charentaises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Poitiers, Geste éditions, 2004.

62. « La recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation », *Revue d'Histoire maritime*, n° 10-11, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2010, p.135-158 et 249-257.

## L'int gration de l'estran dans le territoire des paroisses riveraines et son fa onnage

### L'estran et l'activit  agricole

Comme l' crivait, selon une belle formule, Olivier Levasseur<sup>63</sup> dans sa th se sur les usages de la mer dans le Tr gor au XVIII<sup>e</sup> si cle, la mer est d'abord au service des terres. Il n'a pas  t  d menti par Albert Michel Luc<sup>64</sup> dans sa th se sur les soci t s littorales r taises, o  il montre que les « sarts<sup>65</sup> » viennent enrichir les vignobles littoraux. Gilbert Buti pr cise qu'il a relev  en Provence l'usage des algues comme engrais plac  au pied des ceps de vigne, pratique pourtant rare contrairement   ce qui est observ  dans les vignobles du littoral atlantique<sup>66</sup>. Les cadastres de Ramatuelle, Gassin, Cogolin ou Saint-Tropez t moignent de l'int r t que portent les gens de mer   la viticulture.   Saint-Tropez les gens de mer contr lent 40 % des terres   vigne et les capitaines et patrons se sont adjug  un quart des terres alors qu'ils ne repr sentent que 7 % de la population totale. Cet engouement pour les terres   vigne s'observe pareillement en Languedoc o  « il y eut cette m me ann e [vers 1770] et les trois ou quatre ann es suivantes des propri taires de la vigne dans le terroir de Marseillan, dioc se d'Agde, qui trouv rent dans les fruits de la r colte d'une ann e la valeur du fonds de la terre qui les avait produits ; et l'on vit des fortunes rapides dans les pa s de vignobles de la province et parmi les n gociants de Sette [...]. Aussi, presque que tous les domaines voisins de la mer furent-ils bient t plant s en vignes, et les jeunes commer ants du port de Sette envoy s dans les provinces du nord de la France et dans les pa s  tranger pour y mettre en r putation les vins et eaux de vie du Languedoc<sup>67</sup> ». Une approche juridique du littoral et une lecture de Ren  Josu  Valin<sup>68</sup> ont permis assez t t de faire  cho aux contentieux entre populations riveraines   propos du go mon, que ce soit le go mon d' pave ou le go mon de rive. Mais au XIX<sup>e</sup> si cle, Johan Vincent<sup>69</sup> mesure encore l'importance que conserve le go mon pour l'agriculture littorale. Le conseil municipal de Mesquer, en

63. LEVASSEUR, Olivier, *Les Usages de la mer dans le Tr gor au XVIII<sup>e</sup> si cle*, Th se de doctorat d'histoire, universit  de Rennes 2, multigr., 1999.

64. LUC, Albert Michel, *Les Gens de la mer dans l' le de R  au XVIII<sup>e</sup> si cle*, Th se de doctorat d'histoire, universit  de Poitiers, multigr., 2005.

65. Le go mon de rive accessible   basse mer, de la famille des fucales, et le go mon de fond accessible uniquement par bateau, de la famille des laminariales, portent le nom de varech en Normandie et de « sart » en Aunis-Poitou.

66. BUTI, Gilbert, « Vigne et cabotage en M diterran e occidentale au XVIII<sup>e</sup> si cle », dans *Relations, Echanges et Coop rations en M diterran e*, 128<sup>e</sup> Congr s national des soci t s historiques et scientifiques, CTHS, Bastia, 2003.

67. Cit  par DERMIGNY, Louis, *Naissance et croissance d'un port : S te de 1666   1880*, Institut d' tudes  conomiques ; Montpellier, 1955, p. 33, note 2, repris par G. BUTI dans « Vigne et cabotage en M diterran e » qui y cite Jacques Fauchet, *Statistiques g n rales de la France, D partement du Var*, Paris, An X, p. 21, *passim*.

68. VALIN, Ren  Josu , *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la Marine du mois d'ao t 1681*, La Rochelle, 1776.

69. VINCENT, Johan, *Les Soci t s littorales face   l'intrusion baln aire, de Morgat   la Faute sur mer (D but XIX<sup>e</sup> si cle-1945)*, Rennes, PUR, 2007, p. 20-21.

Loire-Atlantique, considère que « c'est une question de vie ou de mort pour l'agriculture de nos contrées ». Le préfet maritime de Brest précise dans les années 1870 que le varech fertilise toute la zone parallèle à la mer dans un rayon de plusieurs lieues. La guerre du goémon est toujours particulièrement vive dans les communes de Pleubian et de Plougrescan en Bretagne du nord. En 1859 le maire de Saint-Pierre-Quiberon défend l'entreprise chimique Le Glohaec qui utilise les varechs comme matière première pour la fabrication de la soude. Jean-François Henry s'est aussi intéressé aux brûleurs de varech sur l'île d'Yeu<sup>70</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des micro-armateurs, de Lannion, Lézardrieux, Pontrieux, Plancoët, Poulafret, vivent du dragage, du stockage et de la redistribution des « trez » et maërls auprès des producteurs de primeurs de Bretagne-nord<sup>71</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les agriculteurs de la Bernerie en Loire-atlantique viennent toujours s'approvisionner en mars et septembre en sables vaseux pour leur terre. Ces différents types d'engrais marins constituent ce que l'on dénomme communément « le fumier de la mer ». Le sable de mer ne contribue à la fécondité des terres qu'en divisant leurs molécules. C'est le sel marin et les parties bitumineuses qu'il contient qui en font un très bon engrais. Les maërls sont des sables de qualité supérieure car ils contiennent des débris d'algues calcifiées et de coquillages. Dans certaines zones littorales, les « menusses » (les frais de poisson et d'alevins) et la « guildre », composée de petites crevettes, coquillages et frais de poisson, sont aussi utilisés comme engrais par les agriculteurs, bien que cela soit réprimé. La qualité de ces sols amendés est telle que dans les trois grandes îles de Ré, Noirmoutier et Oléron la jachère est supprimée au XVIII<sup>e</sup> siècle. À Noirmoutier, Expilly écrit que froment, orge et fèves viennent sans qu'on laisse les terres se reposer. Bourgeois, sénéchal d'Ars-en-Ré et subdélégué de l'intendant, écrit en 1785 : « La terre ne se repose jamais, ici, qu'à peine la moisson est-elle faite, on rompt les terres, on les fume [avec du « sart »] et on les ensemece vers la fin de septembre<sup>72</sup>. » Là est la richesse de l'agriculture littorale, dans le fumier des grèves. Il est donc très clair que, dans une région d'agriculture littorale dominante, la mer ne joue qu'un rôle secondaire mais essentiel pour la production agricole en lui fournissant le fumier des grèves. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la culture des primeurs, stimulée par la demande urbaine, fait la richesse de cette bande littorale enrichie des engrais de l'estran. En 1941, Louis Papy<sup>73</sup> présentait cette bande de 500 m à 1 km de large entre Loire et Gironde où étaient produits primeurs et petit vin ; Maurice Le Lannou<sup>74</sup> dans les années trente décrivait ainsi cette « ceinture dorée » de la Bretagne septentrionale et occidentale : « C'est l'ensemble des pays maraîchers bretons. Sur cinq à six kilomètres à partir du

70. HENRY, Jean-François, « Les brûleurs de varech de l'île d'Yeu au XIX<sup>e</sup> siècle », Les sociétés littorales du centre ouest atlantique de la préhistoire à nos jours, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 5<sup>e</sup> série, t. 4, 1996, p. 649-659.

71. SIOC'HAN-MONNIER, Françoise, La construction et l'évolution des ports en Bretagne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, thèse de doctorat d'histoire, université de Rennes 2, 1998, multigr., p. 484 sqq.

72. GUILLEMET, Dominique, Les Îles de l'Ouest de Bréhat à Oléron, du Moyen Âge à la Révolution, Poitiers, Geste éditions, 2000, p. 54

73. PAPPY, Louis, Les Aspects naturels de la côte atlantique de la Loire à la Gironde ; introduction à une étude de géographie humaine, Éd. Delmas, 1941.

74. LE LANNOU, Maurice, Itinéraires de Bretagne : guide géographique et touristique, s. d., p. 12.

rivage, les pommes de terre primeurs de Saint-Malo ou du Tr gorrois, les oignons et les choux de Saint-Brieuc, les choux-fleurs et les artichauts de Saint-Pol-de-L on, les fraises de Plougastel, les petits pois de Pont-L'Abb , enrichissent depuis un si cle seulement, et quelquefois moins une population laborieuse de tout petits propri taires. Le spectacle de ces champs privil gi s, minuscules, contourn s, ceints de muretins de pierres s ches, descendant jusqu'au rivage le long des presqu' les les plus menues, jusqu'aux criques o  se tassent les barques et les maisons basses des p cheurs, est un de ceux qui sugg rent le plus fortement le sentiment de la puissante originalit  bretonne. »

Mais il serait erron , comme le soulignait Alain Cabantous, de penser que les zones littorales sont n cessairement des espaces agricoles privil gi s. En fait les situations sont tr s variables. Si les baies d'Audierne et de Douarnenez, la r gion de Morlaix ou de Saint-Pol-de-L on sont des r gions riches, o  le froment est cultiv    egalit  avec d'autres c r ales, si des dioc ses sont autosuffisants ou exc dentaires comme celui de Vannes, les r coltes landaises, picardes ou flamandes sont m diocres et de nombreuses paroisses du Boulonnais, du Marquenterre, des Flandres ou du M doc connaissent des situations plus m diocres en ann es normales. Sur les c tes gasconnes, l' levage d'ovins peut constituer un appoint, mais en g n ral la part de l' levage est in gale. Sur les c tes de Cornouaille et du L on, les cultures l gumi res sont tr s pr sentes, le vignoble est, lui, plus fr quent en Saintonge continentale et insulaire, en Languedoc et en Provence, mais il ne s'agit pas toujours de vin de qualit . Il ne faut pas omettre les cultures de chanvre et de lin en Bretagne et Picardie   l'origine d'une proto-industrie textile. Surtout il faut bien se garder de penser que les amendements marins font partout des miracles, car le profil du trait de c te et l'oc an peuvent  tre hostiles. Les vents qui privent les paroisses littorales de ressources en bois et poussent les sables et dunes qui envahissent les champs, les inondations cons cutives aux temp tes et aux grandes mar es qui privent les paysans de leurs r coltes, sont des calamit s naturelles contre lesquelles les riverains ont du mal   lutter<sup>75</sup>. Il faut attendre le d but du XIX  si cle pour qu'une politique de fixation des dunes soit entreprise. En Flandre maritime, la mer menace directement les zones pold ris es, notamment lors des grandes mar es, jusqu'aux ann es 1880. L'administration a d'ailleurs mis en place des syndicats pour entretenir les digues et ce, souvent dans la continuit  de l'Ancien R gime, comme pour les syndicats de Wateringues. Mais l'usage   destination de l'amendement des terres n'est plus le seul : sable et rochers servent de plus en plus pour la construction de routes et maisons, sur un littoral qui, touch  par le d veloppement du baln aire, s'urbanise.

Des marais salants et de l'estran nourricier aux parcs ostr icoles

---

75. CABANTOUS, Alain, *Les C tes barbares...*, op. cit., p. 79-84.

Il ne faut pas oublier que la première forme de récolte du sel marin fut la cueillette dans les dépressions rocheuses où se déposait le sel du fait de l'évaporation de l'eau de mer en période estivale. Serge Cassen, Pierre Arnaud de Labriffe et Loïc Ménanteau confirment la présence d'une exploitation rationnelle du sel dès le V<sup>e</sup> millénaire avant J.-C. Quant à l'origine des premières salines, les vestiges découverts à Vigo et datant de la période I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècles constituent une étape importante dans la connaissance de l'évolution vers l'aménagement des marais salants<sup>76</sup>.

Le travail des sauniers ou des paludiers, ces métayers de l'estran, dans les marais salants de la côte à sel de la Gironde au golfe du Morbihan dans sa plus grande dimension n'est plus à présenter. Les afféagements et arrentements, qui ne cessent pas jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans le golfe du Morbihan, Carnac constituant la limite nord, contribuent à la mise en place d'un agro-système maritime sur les estrans et sur les prairies maritimes inondables, ou schorre supérieur, au sol argileux. Les techniques de production conditionnent l'aménagement des marais. La Loire est une frontière entre le système des œillets pratiqué à Guérande (aire de vaste cristallisation) et le système des aires pratiqué au sud (aire de petite cristallisation). Mais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, au sud de la Loire dans le marais, comme dans le golfe du Morbihan, les Guérandais contribuent à l'extension du système des œillets. L'enquête menée à Noirmoutier par Claude Bouhier met en valeur l'accroissement du rendement et donc l'amélioration de la rentabilité des salines qui en découle. À Séné, dans le golfe du Morbihan, le choix des chanoines de Vannes de faire appel aux Guérandais répond à leur souci d'obtenir rapidement des résultats, cet investissement devant permettre d'effacer à terme les pertes consécutives à leurs spéculations dans le système de Law. Les travaux de Gildas Buron<sup>77</sup> nous fournissent un glossaire du façonnage de l'estran par les paludiers guérandais, avec ces salines, scannes, œillet, trémet ou tessalier, étier, vasière, cobier, guivre, ladurée et mulon.

Mais l'estran constitue aussi un vrai garde-manger. Philippe Zéathe<sup>78</sup> pour le golfe du Morbihan et Olivier Levasseur<sup>79</sup> pour le Trégor, ont, à partir des rapports de Le Masson du Parc, décliné les différentes formes de collectes des ressources de l'estran. À la main ou à l'aide de petits crochets, les riverains collectent coquillages et crustacés. En creusant le sol à l'aide d'une bêche ou d'un autre ustensile, ils ramassent palourdes et « rigados ».

---

76. CASSEN, Serge, DE LABRIFFE, Pierre Arnaud, MENANTEAU, Loïc, « Le « sel chauffé » des baies marines en Armorique-Sud durant les V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> millénaires av. J.-C. : à la recherche (ouest-européenne) de croyances et de faits techniques », dans HOCQUET, Jean-Claude, et SARRAZIN, Jean-Luc, *Le Sel de la Baie...*, op. cit., p. 33-54.

77. BURON, Gildas, *Bretagne des marais salants, 2000 ans d'histoire*, Skol Vreizh, 1999.

78. ZERATHE, Philippe, *Les Gens de mer du département maritime de Vannes (fin XVII<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Métiers, Statut et identité, Thèse de doctorat, Paris, 2000.

79. LEVASSEUR, Olivier, « Les usages de la mer dans le Trégor au XVIII<sup>e</sup> siècle », thèse de doctorat d'histoire, université de Rennes 2, multigr., 2000. « La gestion des ressources marines de l'estran au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*; actes du Congrès de Dol, t. LXXIX, 2001, p. 339-364.

Sur les vasières et dans les herbiers, ils capturent au haveneau les crevettes et à la foëne anguilles et aiguillettes. Ils ne dédaignent pas non plus de chasser les oiseaux marins, les macreuses à Pénerff, la bernache à Port-Louis. L'éstran fournit aussi les appâts pour les pêches. Philippe Jacquin avait identifié ces collecteurs des grèves en soulignant l'importance des femmes. En 1867, l'administrateur des affaires maritimes rappelle encore au directeur des douanes de Lorient, les droits des riverains sur les grèves en faisant référence à l'ordonnance de 1681 :

« De tout temps, les riverains de toutes les catégories, y compris les douaniers et leurs familles, ont été autorisés à recueillir les produits marins coquilliers et autres abandonnés par la mer sur les grèves. Jamais l'administration de la Marine n'a mis d'opposition à l'enlèvement pendant toute l'année de moules gisant sur les bancs ou des rochers non classés, des palourdes, des bigorneaux, poissons divers et crustacés restés sur les rivages et parmi les rochers de mer basse [...]. Ces riverains ont également droit à la pêche avec des lignes qu'elle se pratique à terre ou à bord d'un bateau de plaisance. Ces facilités de pêche sur les grèves concédées indistinctement à tous les riverains trouvent leur consécration dans l'ordonnance de 1681 et les actes intervenus depuis en matière de pêche côtière<sup>80</sup>. »

Or ces collectes se traduisent parfois par l'épuisement des gisements. Il en est ainsi des huîtres.

L'ostréiculture est un champ de recherche que les historiens ont longtemps ignoré et laissé aux ethnologues et sociologues. Ainsi, Pascale Légué-Dupont travaille sur l'ostréiculture dans le bassin de Marennes-Oléron depuis le début des années 1990, même si sa thèse n'a été publiée qu'en 2003 sous le titre *La Moisson des marins paysans*. L'huître et ses éleveurs dans le bassin de Marennes-Oléron<sup>81</sup>. Plus récemment, Thierry Sauzeau s'est intéressé à l'orientation ostréicole du littoral saintongeais pour la période antérieure<sup>82</sup>. En effet, cette région offre l'exemple même du passage progressif de la pêche et de la collecte à l'élevage<sup>83</sup>, seule alternative à l'épuisement des huîtres naturelles : l'huître est d'abord un produit de cueillette sur l'éstran et de dragage dans le golfe du Morbihan, dans

80. AULARD, Patricia, « Pluriactivité, mobilité, adaptation chez les inscrits maritimes des quartiers de Vannes et Auray dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », mémoire de DEA, Université de Rennes 2, multigr., 1995.

81. LÉGUÉ-DUPONT, Pascale, « Stratégie autour de la cabane : la transmission successorale des ostréiculteurs », *Ethnologie française*, oct-déc.1992, t. 22, p. 421-430 ; idem, « L'évolution du foncier ostréicole dans le bassin de Marennes Oléron », *Études foncières*, 2000, n° 88 ; id., *La moisson des marins paysans. L'huître et ses éleveurs dans le bassin de Marennes-Oléron*, Éd. MSH-INRA, 2003.

82. SAUZEAU, Thierry, « Du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral Saintongeais (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue Historique du Centre-Ouest*, T. II, 2<sup>e</sup> sem. 2005, p. 321-328 ; id. « Les usages de l'Éstran sur le littoral de la Saintonge girondine (1850-1880) », dans PÉRET, Jacques, et CHAUVAUD, Frédéric (dir.), *Terres Marines, Hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, PUR, 2005, p. 115-122.

83. DESBOS, Geneviève, « Semer du poisson comme on sème le grain ». *L'aquaculture scientifique et pratique, une histoire vieille d'un siècle*, Norois, 1987, t. 34, n° 133-135.

l'embouchure de la Rance, dans la baie du Mont-Saint-Michel, au large de Saint-Vaast-La Hougue, dans la rivière de la Seudre et dans la baie d'Arcachon. Or les stocks vont s'épuiser. Janine Le Bihan<sup>84</sup> a soutenu une thèse sur L'ostréiculture en Bretagne-Sud de 1852 à 1986. Jusqu'alors la pêche aux huîtres s'intégrait dans la gestion pluriactive du littoral et de l'estran par des pêcheurs-paysans. Le sentiment dominant est que la ressource est inépuisable ; d'ailleurs la technique de la drague, prohibée pour certaines pêches, reste toujours en vigueur pour la pêche des huîtres. Néanmoins, certains indicateurs paraissent inquiétants depuis les années 1820, mais ils sont peut-être davantage pris en compte dans la Seudre, comme l'a montré Thierry Sauzeau<sup>85</sup>. La naissance de l'ostréiculture est indissociable des progrès de la science mais elle est aussi le fruit d'un savoir-faire innovant. Il est frappant de voir la rapidité du passage des travaux des scientifiques sur la fécondation artificielle à l'expérimentation sur le terrain. Il est vrai que l'impulsion de l'État, sous la protection de Napoléon III, est décisive sous la conduite de Coste, embryologue, professeur au Muséum, et Debon, commissaire de la Marine, qui se livre aux premiers essais de captage du frai d'huître à Saint-Servan. Si les résultats sont dans un premier temps satisfaisants, ils se révèlent décevants dans les dernières années des années soixante. En fait, les scientifiques ne maîtrisent pas encore les connaissances sur l'anatomie de l'huître et sur les processus de reproduction. Sur le terrain, les pionniers tâtonnent et construisent un savoir-faire qui va leur permettre de maîtriser progressivement captage, élevage, affinage et verdissement. Ils innovent et Janine Le Bihan nous permet de suivre la construction de ce savoir-faire<sup>86</sup>. La culture ostréicole s'inscrit ainsi dès le départ entre les apports de la science et le perfectionnement permanent des savoir-faire des ostréiculteurs. Les parcs vont alors se multiplier sur le littoral : dans le golfe du Morbihan certes et sur les rives de la Seudre, mais également à Arcachon et dans l'étang de Thau. Le passage du dragage à l'élevage des huîtres se traduit par l'implantation sur l'estran de parcs à huîtres à collecteurs pour le captage, de parcs à huîtres d'étendage pour l'élevage, de parcs d'engraissement dont la taille moyenne est inférieure à un hectare et dont les aménagements en infrastructures sont le terre-plein, la cale de débarquement,

---

84. LE BIHAN, Janine, *Ostréiculture et société ostréicole en Bretagne sud (1850-1986)*, Thèse de doctorat d'histoire, université de Bretagne sud, multigr., 2007.

85. SAUZEAU, Thierry, *Les Gens de mer de la Seudre (milieu XVIII<sup>e</sup>-milieu XIX<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat d'histoire, université de Poitiers, 2002, publiée sous le titre *Les marins de la Seudre du sel charentais au sucre antillais (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Poitiers, Geste édition, 2005, p. 25.

86. Leroux de Crach réalise la mise en bouquet des collecteurs définitivement en tuiles, le docteur Gressy, de Carnac, met au point le macadamisage des sols des parcs, Liazard et Martin ont leur recette pour chauler les tuiles. L'observation par Leroux du cycle de l'huître permet de bien identifier la ponte. De Wolboch établit le bon moment pour échouer les chalands qui permettent d'apporter sur les parcs les collecteurs pour un bon plaçage. Le détroquage du naissain est objet de beaucoup de soin. Pour améliorer l'élevage sur des sols qui ne sont pas toujours de bonne qualité, Pozzy met au point des caisses ostréophiles et un conducteur des travaux hydrauliques de l'arsenal de Lorient invente des plateaux et ruches ostréicoles. L'affinage et le verdissement butent sur les incertitudes des scientifiques et passent par l'expérimentation pour découvrir les terroirs les plus adaptés. Pour l'affinage, des essais sont effectués à Ludré, sur le Traict du Croisic, à Pénestin et dans la rivière de Belon, pour le verdissement à Mesquer et au Croisic.



la cale d'accostage, la maison du garde (car le chapardage des hu tres, v ritable d lit du pauvre, est fr quent), l'atelier et le magasin. L'ostr ciculture sur lev e ou les parcs en eau profonde seulement visibles aux tr s grandes mar es sont des  volutions r centes de l'usage ostr cicole de l'estran.

### Quand l'estran devient plage

La plage, lieu d' chouage des chaloupes, de s chage des filets, d' tendage des go mons, de collecte de coquillages et de pr l vement de sable, est investie par les baigneurs qui ont recours au bain   la lame pour ses vertus vivifiantes et curatives. Mais cette dimension m dicale du bain va progressivement laisser la place   celle du bain-loisir. L'estran se couvre parfois de piquets et de cordes pour rassurer le baigneur, les cabines de bain se multiplient en haut des plages et dans l'entre-deux guerres des clubs de plage s'installent durant la saison estivale. L'av nement du baln aire qui pr serve l'estran, en excluant les activit s ant rieures, pour le r server exclusivement   l'usage des baigneurs est   l'origine d'un processus d'am nagement consid rable qui va avoir pour premier r sultat de lui donner une limite physique du c t  terre. En arri re de cette plage, l'am nagement d'une promenade, si possible ombrag e, et bient t d'un boulevard, marque la limite avec les nouveaux quartiers, tout en offrant aux vill giateurs un nouvel espace de contemplation. La n cessit  de satisfaire les besoins d'activit s du baigneur-touriste est   l'origine de l' dification du casino qui peut abriter salle de lecture et de spectacle et bien s r salle de jeu. Colonisant un espace de plus en plus important, les nouvelles pratiques sportives sont   l'origine d'am nagement de ports de plaisance avec leur yacht-club, de terrains consacr s aux pratiques du tennis et du golf, aux courses de chevaux qui sont transf r es de la plage   mar e basse vers des hippodromes. L'acc s comme l'accueil de ces populations saisonni res vont  galement contribuer   modifier l'arri re-c te. La construction du r seau routier, l'am nagement des dessertes ferroviaires, l' dification de villas individuelles ou dans le cadre de lotissements sur un littoral qu'il faut prot ger contre les agressions de la mer, la multiplication des palaces ou des grands h tels changent la physionomie de ce front de mer aussi bien dans les petites villes-ports que dans les communes littorales rurales.

### L'encadrement juridique des usages de l'estran du xvi  au xx  si cle

#### Sous le contr le seigneurial

Les zones c ti res sont per ues par l' tat comme des territoires sauvages incontr l es, des confins mal connus et redout s, d'autant que ces zones c ti res  chappent   son autorit , m me si le terme de seigneurie maritime

paraît bien abusif. Michel Mollat<sup>87</sup> avait employé ce terme<sup>88</sup> pour qualifier ces seigneuries laïques ou ecclésiastiques qui possédaient une façade littorale. Il est indéniable que les seigneurs laïques et ecclésiastiques des zones côtières se sont appropriés ces rivages de fait ou par concession du pouvoir central. Cette féodalisation ne se limite pas à la fiscalité des droits maritimes, puisqu'elle s'étend, à travers le système complexe des amirautés de France et de provinces, à l'administration des affaires maritimes du pays. Les travaux de Pierre Martin sur les fermiers des droits maritimes en Bretagne ont montré que les droits maritimes ne constituaient qu'une composante de la Ferme du temporel et que la sous-ferme des droits maritimes ne représentait guère plus de 10 % de l'ensemble des revenus. Ils provenaient d'une part des droits de quai et sur l'activité portuaire, d'autre part de droits sur la pêche et les pêcheries installées sur les basses vallées ou sur les estrans sableux et rocheux.

En effet, il faut se souvenir que la pêche est d'abord une activité de terrien avant d'être celle du marin pêcheur. Le pêcheur avait recours aux pièges des pêcheries fixes ou amovibles installées dans les estuaires ou sur les estrans. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, de Bayeux à Oléron, 393 pêcheries fixes ont été recensées, constituées de pieux en clayonnages ou construites en pierres sèches comme les écluses d'Aunis implantées sur des sols rocheux, à l'île de Ré par exemple<sup>89</sup>. Cette question des pêcheries a été particulièrement bien traitée par Pierre Martin<sup>90</sup> dans sa thèse sur Les Fermiers des droits maritimes en Bretagne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) et dans celle d'Albert Michel Luc sur l'île de Ré<sup>91</sup>. Sur le littoral provençal, les madragues, vastes parcs sous-marins de 200 à 800 mètres de long sur 35 à 50 mètres de large, placées dans les golfes et baies entre février et octobre, sont des pièges à thon qui sont aussi aux mains de « Puissants » et gérées comme les pêcheries atlantiques par des fermiers souvent étrangers au monde de la pêche proprement dite<sup>92</sup>. La fiscalité seigneuriale s'applique à la fois aux pêcheries-sècheries et au commerce maritime.

Les droits sur la pêche ne concernent pas seulement les pêcheries fixes mais également la pêche côtière. Sur l'Atlantique, ces droits de pêcheries et de sècheries<sup>93</sup> consistaient en une taxe d'enrôlement – armement (de véri-

---

87. MOLLAT, Michel, *La Vie quotidienne des gens de mer en Atlantique, IX<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1983, p. 34-69.

88. DARSEL, Joachim, « Les seigneuries maritimes en Bretagne », *Bulletin philologique et historique du cths*, année 1966, Actes du 91<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes, t. 1, 1968, p. 2-59.

89. BOUCARD, Jean, *Les Écluses à poisson dans l'île de Ré*, Rupella, 1984.

90. MARTIN, Pierre, *Les Fermiers des droits maritimes en Bretagne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'histoire, université de Bretagne Sud, multigr., 2003.

91. LUC, Albert Michel, « Les gens de mer dans l'île de Ré au XVIII<sup>e</sup> siècle (1691-vers1790), terriens de la mer, marins d'une terre », thèse d'histoire, université de Poitiers, multigr., 2005.

92. BUTI, Gilbert, « Madragues et pêcheurs provençaux dans les mailles des pouvoirs » (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), dans LE BOUÉDEC, Gérard et CHAPPE, François, *Pouvoirs et Littoraux (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2000, p. 57-74 ; idem, « Madragues de Saint-Tropez (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), dans BARRE, Éric, Élisabeth, RIDEL, Élisabeth, ZYSBERG, André, *Ils vivent avec le rivage*, Histoire maritime n° 2, Caen, 2005, p. 27-44.

93. La concurrence de la morue de Terre-Neuve va ruiner progressivement ces pêcheries-sècheries dès la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir MARTIN, Pierre, *Les Fermiers des*

tables cong s) pay e aupr s du sergent ou du juge du seigneur local ainsi que dans l'obligation de vendre la p che   un prix fix . Ces cong s de p che touchaient avant tout les p ches du merlu, du maquereau, du congre et de la raie. Or, on observe   diff rentes p riodes en Bretagne, du pays de l'Aven au cap Sizun en Cornouaille, de v ritables s ditions marqu es par le refus de payer les taxes aux r gisseurs du duc de Penthi vre, du baron du Pont et du seigneur de Pontcroix. Les principaux foyers se situent au Cap Sizun en 1526,   Plouhinec en 1542, au Cap Caval en 1555-1556 et   Mo lan entre 1547 et 1557. Ce refus est encore observable pendant les guerres de la Ligue et au d but du xvii  si cle entre 1619 et 1625. Devant les refus de diminution et devant les exigences des fermiers qui rappelaient les arr rages, les p cheurs s'en prirent aux agents seigneuriaux dans les petits ports de Cornouaille. Certains seigneurs n'h siterent pas   faire appel   la force arm e<sup>94</sup>.

La fiscalit  sur le commerce maritime est duale. Ce sont d'abord des droits qui peuvent a priori se justifier par des services rendus dans les havres d' chouage par les autorit s de tutelle : droits de quillage (entr e du port), de suage (graissage), de halage, d'ancrage, d'accostage, de planchage, de guindage (manutention), de construction et de vente de navire. Mais ces taxes  taient souvent ressenties comme un v ritable racket dans la mesure o  les services n' taient pas rendus. Ce sont ensuite des droits de coutumes qui frappent les marchandises, avant tout les vins et sels mais  galement les bl s, fers et draps, et dont les tarifs figurent sur les pancartes appos es pr s des zones d' chouage, y compris dans les criques des c tes rocheuses.

#### Quand l' tat institutionnalise le littoral

Cette fiscalit  t moignait d'un contr le seigneurial sur une  conomie halieutique et de cabotage mise en place au Moyen  ge et dont les revenus ne vont cesser de r gresser relativement   ceux d'une nouvelle  conomie maritime issue de la premi re mondialisation. La nouvelle l gislation, sous Louis XIV, aboutit   substituer les agents de l' tat   ceux des seigneurs,   mettre en place un syst me de contr le et d'acculturation des populations littorales. Cette institutionnalisation aboutit   tisser un maillage serr  sur les r gions c ti res.

Or ce nouveau maillage a une assise territoriale. L'ordonnance de 1681, en d limitant le domaine maritime, place la mer, le littoral, les rivi res et leurs rives jusqu'au point o  se font sentir les mar es d' quinoxe, les ports et les quais sous la juridiction des amiraut s. La d finition de l'es-tran<sup>95</sup> (bord et rivage de la mer, dit l'ordonnance) est donn  dans l'article 1, titre VII, livre IV de l'ordonnance : « Sera r put  bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et d couvre pendant les nouvelles et pleines

droits maritimes... , op. cit. p. 83-109.

94. Ibidem, p. 642-669.

95. VENDROY, Marie-Anne, « La loi et le rivage d'apr s l'ordonnance de 1681 et le commentaire de Valin », dans LE BOU DEC, G rard et CHAPP , Fran ois, Repr sentations et images du Littoral, Rennes, PUR, 1998, p. 57-65.

lunes, et jusques où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. » L'ensemble des activités littorales et donc de l'estran passe sous le contrôle de la législation et des agents de l'État, et notamment des amirautés. On oublie trop souvent que relevaient aussi de l'amirauté les milices garde-côtes qui constituent la première chaîne de surveillance et de défense du littoral. L'État soumet les paysans des paroisses littorales, sur une profondeur de deux lieues, à une véritable conscription calquée sur le système des classes, avec toutefois une différence, le tirage au sort remplaçant le tour de rôle. Mais le service du guet et le service actif des compagnies franches s'appuient sur deux types d'équipement, les corps de garde et les tours de guet, qui sont situées le plus souvent en bordure de l'estran. Les travaux d'Elisabeth Rogani<sup>96</sup> permettent de mesurer la présence des douanes sur le littoral au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'estran est sous le regard conjoint des agents de l'amirauté et des douanes et la plupart des acteurs de l'estran sont soumis soit au système des classes quand ils sont gens de mer, soit à la milice garde côtes quand ils sont paysans.

L'appropriation du littoral par l'État au-delà de la définition du domaine maritime se traduit en effet par un renforcement du maillage institutionnel. Aux juridictions ordinaires, l'État surimpose des juridictions extraordinaires qui doivent lui permettre d'une part d'encadrer les hommes et d'autre part, de contrôler la nouvelle économie maritime qui s'inscrit dans le double mouvement de désenclavement mondial et européen des échanges<sup>97</sup>. Morgane Vary a établi la cartographie de ces juridictions du littoral : pour les trois sièges de Quimper, Vannes, Nantes, elle a recensé 14 brigades de maréchaussées, 38 implantations des amirautés et 153 postes des traites, sans oublier les justices militaires de Brest et Lorient et les circonscriptions du système des classes. Mais elle ne se contente pas de décrire ce maillage, elle fait une excellente synthèse sur les pratiques, les inspections de routine, les opérations commandos, la géographie et la chronologie des interventions, la collaboration entre les personnels, les interférences entre leurs domaines d'intervention.

L'État entre en conflit avec les pouvoirs seigneuriaux pour la tutelle du littoral. Le principe de l'inaliénabilité du domaine de la couronne n'est une règle de droit public que depuis l'ordonnance de Moulins en 1566 ; une ordonnance de 1544 avait déjà en principe enlevé la police du rivage aux seigneurs. L'ordonnance de Moulins, qualifiée d'ordonnance du domaine, stipule que pour justifier toute possession, il fallait montrer des titres réguliers de concession ou d'aliénation. L'arsenal juridique reste sans effet. On peut citer chronologiquement l'ordonnance du 15 mars 1584, l'édit du février 1593, le code Michau de 1630 qui reprend les articles 84 et 85 de l'or-

---

96. ROGANI, Elisabeth, « L'Administration des douanes d'Ancien Régime : fonctions et résistances à ces fonctions sur le littoral breton au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans LE BOUËDEC, Gérard et CHAPPE, François, *Pouvoirs et Littoraux...*, op. cit., p. 437-451. C'est le résumé d'un DEA soutenu à l'université de Rennes 2.

97. VARY, Morgane, *Intégration sociale des populations marginales sur le littoral breton au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse d'histoire, université de Bretagne Sud, 2007, multigr., p. 101-298.

donnance de 1584, l'ordonnance du 14 mars 1643 sur la protection de la ressource halieutique, la r glementation des p cheries de 1669. Parall llement l'affirmation de l'autorit  de l' tat,   travers les amiraut s, est lente. En Bretagne malgr  la cr ation en 1640 de sept si ges d'amiraut , l' mancipation de celle-ci des juridictions ordinaires est lente. Il faut attendre des  dits en 1691 pour que les amiraut s se mettent en place r ellement<sup>98</sup>.

Malgr  l'ordonnance de 1681, et la mise en place des juridictions de contr le des hommes et des activit s du domaine maritime, Pierre Martin montre la grande r sistance des seigneurs, notamment eccl siastiques, pour d fendre leurs droits de p cheries et leurs droits de coutume, m me apr s les attaques frontales des commissions mises en place dans la premi re moiti  du xviii  si cle. En effet, l' tat d cide tardivement de frapper fort avec trois commissions, celle des p ages en 1724, celle des p ches avec la mission de Le Masson Duparc en 1726 et la commission extraordinaire de v rification des droits maritimes de 1739. Cette derni re est charg e d'examiner les titres et pancartes de tous les droits maritimes que les propri taires percevaient sur les quais, les ports, les rivi res et les rivages de la mer. Cette commission est prorog e, la derni re fois  tant le 24 janvier 1755. La r sistance seigneuriale est tr s vive, surtout de la part des seigneurs eccl siastiques. L'offensive de l' tat est virulente mais le r sultat est modeste. L' tat ne va pas au bout de sa d marche, fait parfois marche arri re, en m nageant ses  lites d'autant que certains droits sont n gligeables. Les p cheries r sistent bien mais en ce qui concerne les droits sur les havres et ports, ils sont devenus n gligeables et tombent souvent en d suetude. En effet, ils s'appliquaient dans le r seau des havres en place   la fin de l' poque m di vale et touchaient avant tout l' conomie vivri re traditionnelle. Pour le littoral proven al, Gilbert Buti rappelle que la confirmation par le roi, moyennant le paiement d'une taxe, du droit des madragaires en 1710, va condamner   l' chec toutes les proc dures intent es par les p cheurs et leur prud'hommes. En 1789, l'opposition au syst me de la madrage figure dans le cahier des p cheurs de Saint-Tropez<sup>99</sup>.

#### L' tat et la concession de l'estran aux communes et aux usagers   partir du xix  si cle

Avec le d veloppement du tourisme baln aire, la plage est au c ur des conflits entre l' tat propri taire du domaine maritime et les communes qui consid rent que la plage fait partie de leur territoire, comme le montre dans sa th se Johan Vincent<sup>100</sup>. En 1852, la commune de Pornic est ainsi

98. DARSEL, Joachim, L'Amiraut  de Bretagne, des origines   la fin du xviii  si cle,  dition pr vue aux PUR en 2011, chapitre III de la troisi me partie du manuscrit original.

99. BUTI, Gilbert, « Madragues et p cheurs proven aux dans les mailles des pouvoirs » (xvii -xix  si cles) », op. cit., p. 67-68.

100. C'est la continuit  d'une conception perpendiculaire du territoire terre-estran du finage villageois contre une conception lat rale et autonome d'une espace qui appartient au domaine maritime. Philippe Jacquin le montre bien dans la guerre des algues aux xviii 

traînée devant le conseil d'État pour avoir loué la plage de la Sablière. L'État vend ou loue le domaine maritime pour l'installation de cabines, d'établissements de bains. Les contentieux éclatent avec les communes quand l'État concède à des concessionnaires privés l'usage de la plage. Au Pouliguen, la concession par l'État de la plage de Naux à Lafond et Clemenceau de Nantes inquiète les populations locales. Les communes revendiquent la location des plages. Le conseil municipal de Quiberon demande en 1909 à devenir concessionnaire de la plage pour assurer la police et la sécurité. Globalement les communes demandent à être les seules à pouvoir être les concessionnaires des plages. Quand l'État concède, il ne cesse de faire monter les prix des baux. En 1929, le conseil municipal de Croix-de-Vie, en Vendée, soutient des députés qui ont déposé un projet de loi accordant aux communes le produit total des revenus des plages en compensation des dépenses d'entretien qu'elles doivent faire pour pallier les carences des Ponts et Chaussées. Ensuite l'État va édicter une réglementation, sévère et fiscalisée, de l'usage de l'estran, qui aboutit à réduire les usages traditionnels (pêcherie, coupe du goémon, brûlage des varechs, prélèvement de sable).

La privatisation durable de l'estran est au cœur du développement de l'ostréiculture. Pour les ostréiculteurs, le décret de 1853 n'établit que la mise en place d'un régime de concession précaire et révocable, fragilisant les investissements des concessionnaires. Comme pour toute concession du domaine maritime, le demandeur doit se soumettre à une procédure d'enquête d'utilité publique et le concessionnaire doit payer une redevance, sauf s'il est inscrit maritime. Ce statut de la concession précaire, nominative, non transmissible, est aménagé dans un premier temps en 1915, avec l'établissement d'un bail de 25 ans renouvelable et d'une dérogation permettant la cession à un tiers. Mais c'est la loi de 1919 qui, en permettant la constitution de sociétés, inscrit la concession dans la durée. Et c'est dans cette même loi que figure pour la première fois le terme d'ostréiculteur pour désigner celui qui n'était que le non inscrit. Cet ancrage dans la durée facilite la construction de ce paysage si spécifique de parc et de chantier qui comprend le plus souvent le terre-plein, la maisonnette du garde, le magasin, l'atelier à proximité du bassin d'attente. Mais là encore, le concessionnaire doit déposer un dossier d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire). Cette privatisation du littoral à travers le régime des concessions ostréicoles est aussi visible en ce qui concerne les aménagements modestes des petits ports qui n'étaient jusqu'alors que des havres d'échouage d'estran. Un des grands apports de la thèse de Julien Amghar<sup>101</sup> sur les petits ports bretons dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est d'avoir réhabilité les acteurs locaux comme promoteurs des petits équipements littoraux et portuaires, en exploitant les fonds, un véritable gisement, des

---

et XIX<sup>e</sup> siècles qui oppose les population des paroisses, puis communes, riveraines : « La guerre des algues, Contestations et affrontements pour le partage de l'estran dans la France de l'Ouest (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) » dans LE BOUËDEC, Gérard et CHAPPE, François, *Pouvoirs et Littoraux...*, op. cit., p. 617-621.

101. AMGHAR, Julien, *Les petits ports et les usages du littoral, en Bretagne, au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'histoire, université de Bretagne Sud, multigr., 2006.

ing nieurs des Ponts et Chauss es, dans les dossiers de la s rie S et dans leurs notices. De nombreux ports de cabotage, de p che, mais encore plus ces  quipements qui r pondent   tous les usages du littoral, y compris celui d'une meilleure circulation le long d'une c te ennoy e, n'existent que par les usagers. Sur l'estran, cales, estacades, terre-pleins, appontements des chantiers navals (1870-1914), des ostr culteurs (1860-1924), des promoteurs du baln aire et de la plaisance (1860-1920) sont l' uvre des usagers. On assiste   une privatisation du littoral avec l'accord de l' tat, qui invente le concept d' quipement priv    usage public sur le domaine public maritime. C'est un volet de la politique de l' tat en mati re d'am nagement du littoral qui est toujours pass  sous silence.

### L'estran au c ur de l' tude des soci t s littorales

#### Les activit s de l'estran int gr es dans l'organisation pluriactive des soci t s littorales

Dans les fonds anciens des archives d partementales, la s rie B (pour les amiraut s et les bailliages ou s n chauss es), la s rie C et ses sources fiscales, de la capitation au vingti me, les sources notariales (dont les inventaires apr s d c s), les registres paroissiaux, r v lent une soci t  littorale pluriactive.

Les usages de la mer ne d terminent pas de clivages  tanches entre les populations terriennes et maritimes. Les registres paroissiaux et d' tat civil, et notamment les actes de bapt me, permettent de recenser les situations de bi-activit  de certains paroissiens. La mixit  professionnelle affirm e est revendiqu e. Le cabaretier-laboureur, le cordonnier-laboureur, le tailleur-laboureur viennent d'abord rappeler que la mixit  professionnelle n'est pas un marqueur exclusif des gens de mer   temps partiel. La profession de marinier est associ e soit   des m tiers de l'artisanat et du commerce, soit   des m tiers de la terre. N anmoins, l'exercice d'un m tier maritime se conjugue fr quemment avec celui de la terre. Laboureur et matelot, paysan-p cheur sont des mod les dominants sur le littoral. Les constructeurs d'unit s de p che et de cabotage des paroisses rurales littorales rel vent du profil laboureur-constructeur comme Jean Le Quer   Carnac. Le type du paysan-ma tre de chaloupe est moins d celable. Dans le pays de l'Aven et du Belon en Bretagne, Jean Helloury de Kerdruc en Nevez est m tayer mais aussi propri taire d'une chaloupe de deux tonneaux avec laquelle il transporte ses productions jusqu'au port de Quimper<sup>102</sup>. Cette alliance de la charrue et de la chaloupe est beaucoup plus fr quente sur le littoral m diterran en. Gilbert Buti a dress  plusieurs portraits de capitaine-vigneron et de marin-forestier sur le littoral proven al<sup>103</sup>. Mais il ne faut pas surestimer

---

102. BOULIC, Ronan, *Les Soci t s littorales du pays de l'Aven et du Belon au XVIII e si cle*, Master sous la direction de G rard LE BOU DEC, Universit  de Bretagne Sud, 2005.

103. BUTI, Gilbert, « Gens de mer et du terroir : capitaines-vignerons et marins forestiers de la France m diterran enne », dans LE BOU DEC, G rard et alii, *Entre terre et mer, soci t s littorales et pluriactivit s (XV -XX e si cles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 147-161.

le poids des dénominations mixtes déclarées. Les taux ne dépassent guère les 3 % des professions déclarées par les pères de baptisés à Quiberon (1,2 %), Sauzon à Belle-Île (3,3 %), Carnac (1,6 %). Les institutions s'accommodent assez mal de ces déclarations, préférant des réponses normées ; aussi ne faut-il pas s'appuyer sur les seules auto-déclarations mais aussi observer les pratiques, d'ailleurs relatées lors d'enquêtes sur le littoral du pouvoir central, comme celle de l'inspecteur des pêches, Le Masson du Parc, en 1728. Sur le littoral sardinier breton, la bi-activité agriculture/pêche se vit au niveau du couple ou de la famille. Le cahier de doléances de Quiberon en 1789 indique que « les terres ne sont travaillées que par les femmes, les maris et les enfants étant obligés d'aller en mer pour se procurer le pain nécessaire pour huit mois de l'année<sup>104</sup> ». Un siècle plus tard, en 1866, et avant que l'industrie de la conserve ne modifie cet équilibre, le ménage-type quiberonnais associe, dans une proportion écrasante, un marin et une cultivatrice, 206 ménages sur 236<sup>105</sup>. Cette féminisation de l'agriculture s'observe particulièrement dans les îles, à Ouessant, à Groix, à Houat.

Ainsi sur les littoraux, les riverains des bourgs et villages côtiers pratiquent la pêche et le petit cabotage, mais le lopin de terre est toujours présent. Le rapport à la mer se décline par rapport à la place de la terre. L'activité maritime est soit une activité d'appoint, soit une activité principale. Mais il est possible d'aller plus loin pour accéder à cette part d'ombre de la société littorale. Les archives des juridictions extraordinaires de la maréchaussée, les archives de l'amirauté, les archives des traites, mais aussi les archives des juridictions ordinaires, la série H1 du bureau du contrôle général chargé des correspondances avec les pays d'États, les correspondances entre les ports et les ministres de la Marine, les archives des bagnes et des dépôts de mendicité témoignent que ces institutions déterminaient un tel maillage qu'il était difficile pour un mendiant, un déserteur, un marginal, de ne pas tomber dans les mailles du filet judiciaire. On comprend la densité de l'encadrement car les littoraux sont des espaces attractifs du fait la qualité d'interface du littoral qui associe les métiers de la terre et de la mer, les métiers de la ville maritime et de la campagne, les ressources de la ville et de la campagne, avec celles de l'éstran qui représentent pour beaucoup de riverains leur seul rapport à la mer. La présentation de Morgane Vary permet d'affirmer plus clairement une vraie typologie de la pluriactivité littorale. Elle fait la différence entre la pluriactivité comme mode de vie qui témoigne de la gestion des cycles saisonniers, de l'offre d'opportunités de l'interface terre/mer sur le modèle paysan-pêcheur, la bi-activité qui associe le métier initial au nouveau métier espéré ou pris par nécessité, et la pluriactivité de la misère. Surtout la nouveauté de son analyse vient de l'intégration des activités illicites dans la pluriactivité. La

---

104. DANIGO, Jean, « Les doléances maritimes des paroisses de la Bretagne méridionale de la Vilaine à l'Elorn en 1789 », Mémoires de la société historique et archéologique de Bretagne, 1977, p. 149.

105. LE BIHAN, Janine, La Filière de la pêche de la sardines à Quiberon (1865-1914), Mémoire de maîtrise sous la direction de Gérard LE BOUËDEC, Université de Bretagne Sud, 1998.



mendicit  des temps creux, la prostitution des p riodes difficiles, la fraude et la contrebande d'attente, dont le territoire de pr dilection est l'estran, s'inscrivent parfaitement dans cette pluriactivit  de survie qui contribue   l'existence d'une  conomie informelle faite de trafics, de vols, de d bits clandestins, de recel   laquelle participent, notamment pour le tabac, des populations install es et qui sont commanditaires et investisseurs.

Pour beaucoup de riverains, l'estran est essentiel : le paysan-p cheur, le paysan-saunier, le matelot-vigneron, le fermier des p cheries, mais la premi re loi littorale de 1681 a aussi d fini les p ches autoris es aux riverains et tous peuvent aller chercher des compl ments dans la p che de proximit  sur les vasi res, se livrer   la p che   pied. L'estran est nourricier. Pour d'autres, parfois les m mes, l'estran offre des opportunit s : celle du pillage d'un vaisseau naufrag  ou de l'exercice d'activit s illicites.

L'estran n'est qu'une composante du territoire villageois. Quand on se trouve confront  aux inventaires apr s d c s de ces populations riveraines au XVIII e si cle, comme Thierry Sauzeau, sur les rives de la Seudre, l' table, le b tail, le mat riel   tisser, les filets, les outils rudimentaires pour p cher sur l'estran se retrouvent aussi bien dans le foyer d'un paysan que dans celui d'un matelot ou d'un p cheur<sup>106</sup>. D'ailleurs, l'autod nomination dans les registres paroissiaux et d' tat civil est  clairante. Au XIX e si cle, Joseph Belz, de Locoal-Mendon en Morbihan, lors des d clarations de naissance de ses enfants, se dit p cheur en 1853, cultivateur en 1855 et 1860,   nouveau p cheur en 1867 et 1870. Dans cette soci t  pluriactive, l'estran est le territoire qui lie la terre et la mer et ce territoire de l'entre-deux assure la coh sion entre ceux de la terre et ceux de la mer, car tous en ont l'usage   divers titres.

### Des soci t s littorales renouvel es

Les ostr culteurs constituent-ils une soci t  de l'estran ? L'ostr culture souffre d' tre   la fois dans le secteur des p ches et dans celui de l'agriculture. Les archives montrent d' mbl e la dualit  d'appartenance de ce monde ostr icole. C'est une activit  qui se d veloppe sur le domaine maritime et qui donc rel ve de la Marine et des affaires maritimes, mais c'est aussi une activit  d'estran v ritable prolongement du territoire agricole. On le voit bien dans le golfe du Morbihan. C'est au concours r gional d'agriculture de 1875 que l'ostr culture obtient sa premi re reconnaissance  conomique ; de nombreux pionniers sont des propri taires fonciers pr sents dans les chambres d'agriculture. Ces m moires de 1875 sont une source essentielle. C'est un monde de l'entre-deux. Les sources sont dispers es. Il faut certes exploiter les archives du service historique de la D fense, d partement Marine, car les activit s se d roulent sur le domaine maritime et la soci t  ostr icole est assujettie   l'inscription maritime. Mais ce monde

---

106. ROPERCH, Marie-Solenn, Les Populations littorales entre terre et mer : la presqu' le de Quiberon au XVIII e si cle, m moire de ma trise, Universit  de Bretagne Sud, 1999.

ostréicole relève de la société globale et il faut donc labourer les fonds des archives départementales, de la série S à la série P et toutes les séries de M à W, les séries finances, travaux publics, commerce et agriculture. Mais l'accès au terrain et aux archives privées est indispensable<sup>107</sup>.

Les ostréiculteurs ne forment pas un monde homogène. En simplifiant, il y a d'un côté, les inscrits maritimes, que la Marine a toujours voulu favoriser, quitte à leur concéder dans le cadre d'associations de marins, comme à Pénestin (Morbihan) et à La Trinité-sur-Mer (Morbihan), des parcs, et qui se trouvent à la tête de jardinets de moins d'un hectare, et de l'autre, des investisseurs issus des élites locales et qui contrôlent les pouvoirs locaux. Ce sont des propriétaires terriens, des médecins et pharmaciens, des notaires, des douaniers, des officiers de marine ou commissaires de l'inscription de la marine en retraite, des négociants.

L'organisation de l'exploitation combine modernité et tradition. Contrairement à ce qu'impose la législation, le concessionnaire n'est pas toujours exploitant et l'on observe alors une exploitation en faire-valoir indirect : c'est ce que l'on appelle un faux ostréiculteur. L'ostréiculteur tout en exploitant lui-même est souvent un bi-actif car le caractère saisonnier de l'activité lui permet d'exercer un autre métier, souvent par nécessité. En fait, le noyau dur de la profession est constitué d'ostréiculteurs-exploitants qui ont réussi à s'inscrire dans la durée en bâtissant de véritables stratégies familiales, comme l'ont fait les Percevault, les Cadoret, les Solhminiac. La famille sait alors utiliser les différents statuts du monde de l'entreprise pour assurer la pérennité des concessions. Le choix de prédilection est de pouvoir associer père et fils pour une transmission simple. Si les filles sont dominantes, le gendre doit alors devenir ostréiculteur et acquérir ce savoir-faire indispensable. Les alliances entre les dynasties permettent de consolider le milieu ostréicole. Mais la main-d'œuvre familiale ne suffit pas. Dans le cas d'un faire-valoir indirect, des régisseurs, chefs d'exploitation sont recrutés. Surtout il faut embaucher en fonction du calendrier une nombreuse main-d'œuvre. En 1876, selon les quartiers, ce sont 2 000 à 4 000 personnes qui sont recrutées, soit pour des périodes de six mois soit à la journée ; comme dans le secteur de la conserverie, on note une forte proportion de femmes et d'enfants. Mais cette main-d'œuvre, que la Marine, en assimilant le travail dans les parcs à la navigation, voudrait voir issue de l'inscription, est de plus en plus recrutée parmi les populations littorales en général.

---

107. Jeanine Le Bihan a su se faire accepter par les ostréiculteurs ; elle a parcouru les concessions, s'est initiée aux techniques, elle a mesuré l'importance des savoir-faire, compris le rôle majeur de certaines familles qui incarnent la continuité de l'activité sur plusieurs générations. La moisson de ses entretiens fut riche. Et elle a pu accéder aux archives des organisations professionnelles et les fonds Gouzer (Locmariaquer en Morbihan), Lemoine (Le Croisic) et Yvon (Locoal-Mendon en Morbihan) lui ont ouvert des carnets d'ostréiculteurs, le journal de bord du commissaire maritime du quartier du Croisic et des publications professionnelles introuvables par ailleurs mais si riches.

Le renouvellement des soci t s littorales  
au contact du baln aire : la plage, pi ce ma trisse  
du d veloppement  conomique et de la reconfiguration sociale

Les  tudes du ph nom ne baln aire se sont int ress es d'abord   ceux qui venaient pour jouir du « territoire du vide » selon l'expression d'Alain Corbin. Rares sont les  tudes comme celle de Johan Vincent qui prennent pour objet les populations littorales face   l'intrusion baln aire. Si la probl matique  tait pertinente, encore fallait-il disposer de travaux et de sources. L'auteur a  pluch  les travaux des  rudits locaux, souvent anonymes et non pagin s, les articles de revues parfois tr s confidentielles, il s'est immerg  dans les r cits de voyages et les guides. Il a d  exploiter les liasses de nombreuses s ries des archives d partementales, de M   T et en particulier les s ries O (archives communales), P (cadastre), Q (domaines), S (ponts et chauss es), T (enqu tes touristiques), se nourrir des d lib rations des conseils municipaux, se r jouir de la richesse des archives dioc saines et remercier les cur s de s'exprimer sur la question dans les bulletins paroissiaux.

La soci t  des baigneurs et des estivants s'est appropri  l'estran, mais ces nouveaux usagers de l'estran sont au c ur d'une reconfiguration sociale des soci t s riveraines. Johan Vincent s'est livr    une analyse fine du fonctionnement de cette soci t , qui r sulte de la cohabitation des deux communaut s. Une partie des habitants prend conscience que leur territoire commence   leur  chapper et que l'estran devient plage. Les locaux int grent dans leurs pratiques le nouvel usage de la plage, mais alors se sentent parfois menac s d'exclusion par des baigneurs qui leur semblent socialement tr s diff rents. Le glissement se poursuit sur le terrain social. C'est la prise de conscience d'avoir en face d'eux un autre mod le social   la fois de r f rence mais qui inspire aussi beaucoup de m fiance. Le cur  de Saint-Pierre-Quiberon, dans le Morbihan, est s duit par ces notables de bonne soci t  qui sont sans doute des pratiquants g n reux, mais la m fiance s'installe fr quemment   l' gard de ces estivants qui incarnent la licence. Mais l  encore, prudence : il ne faut pas se laisser entra ner par quelques conservateurs catholiques pudibonds choqu s par les m urs de Paris et surtout par les tenues d shabill es de l'apr s-guerre 1914-1918, quand les bienfaits du soleil sont recherch s.

Le d bat se poursuit sur le terrain de la modernit . Il est  vident que les vill giateurs urbains sont particuli rement sensibles aux probl mes d'hygi ne : l'acc s   l'eau, l'absence d' gout, les d p ts d'ordures, ce qui n cessite de gros investissements. Les conflits d'usage  clatent sur l'estran qui devient plage et aboutissent   l'exclusion des activit s traditionnelles : l' chouage des chaloupes, l' tendage des filets, la baignade des animaux; les activit s go moniaires qui « polluent » par les mauvaises odeurs ou la fum e qui r sultent du br lage; l'extraction de sable. Ces interdictions ont des r percussions sur l'emploi local, notamment des journaliers. Mais la r alit  est plus complexe. Les conchyliculteurs se plaignent

de la présence trop proche des parcs des plaisanciers ; il faut bien que les algues qui s'échouent sur les plages soient ramassées ; si les prélèvements de sables et de pierres sont importants, c'est en partie en raison de la demande en matériaux consécutive aux nombreuses constructions de villas<sup>108</sup>. Paradoxalement, « au moment où la relégation dans l'archaïsme d'un mode de vie (se produit) pour faire place à la seule activité qui lui confère la modernité, le tourisme » écrit Philippe Jacquin, le peuple des grèves (goémoniers, pêcheurs à pieds, ramasseurs de galets, marchands de coquillages) est saisi par les peintres puis les photographes en quête d'exotisme. Ils inventent alors une société chassée de l'estran.

L'accueil des touristes va transformer l'économie locale. Dans de nombreuses localités les revenus procurés par l'activité balnéaire vont l'emporter sur ceux de la pêche et du cabotage. En effet de nouvelles activités se développent notamment dans le commerce : les magasins d'alimentation et du paraître, les débits de tabac, les pharmacies se multiplient. Les agriculteurs et les pêcheurs vendent leur production aux touristes. Les entreprises du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, couverture) sont tellement sollicitées que des entrepreneurs extérieurs viennent s'installer dans les bourgs du littoral. Le logement chez l'habitant a pris de l'importance et tous ont essayé de profiter des revenus de la location saisonnière, et pas seulement ceux qui ont les moyens de construire pour louer. Beaucoup de familles, notamment de pêcheurs, se contentent durant l'été d'un maigre local pour laisser à la disposition du touriste leur maison. Ce marché de l'immobilier est à l'origine de la création et de la multiplication des agences immobilières. Johan Vincent va plus loin dans le panorama des retombées sociales de la balnéarisation. Il nous livre parmi les bénéficiaires du marché foncier et immobilier, un bon portrait de ces notaires qui flairent les bons coups des lotissements. Le lotissement Peugeot à Morgat, dans le Finistère, offre au notaire local une rente de situation particulièrement juteuse. Même si les statistiques font défaut, Johan Vincent nous présente un éventail de ces métiers saisonniers : les domestiques et les petits métiers de garçon de course, de vendeur de journaux de Paris. Il pointe le doigt sur les demandes simultanées de personnel féminin dans les conserveries et les services. Aucune étude n'a encore porté sur ce sujet. Les communes voient arriver des étrangers qui sont appelés en renfort pour la poste et la gendarmerie, même si souvent les problèmes de sécurité les ont amenées à créer un poste de garde champêtre. La plage est désormais livrée aux guides-baigneurs, parfois issus du cru, professeurs de sport et marchands ambulants. L'activité balnéaire modifie également les rythmes de vie. Ce ne sont plus les seules activités maritimes (saison sardinière) qui rythment le calendrier des ports-bourgs-stations. Le sommet de l'année c'est la saison des bains de mer de juillet à septembre, et en toute logique le reste de l'année, le hors-

---

108. CHAURIS, Louis, « Coupeurs de goémons contre tailleurs de pierres : cas de luttes pour la possession de l'estran en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, n° 1, p. 121-127.

saison, devient la saison de l'attente. Le contraste entre les deux p riodes est d'autant plus fort que l'activit  baln aire est dominante voire exclusive. Jean Fran ois Gaucher s'est interrog  avec pertinence sur l'existence d'une pluriactivit  nouvelle   composante touristique. Il souligne qu'elle est toujours « li e au caract re saisonnier de l'activit  touristique », qu'elle reste « une affaire du couple plut t que de l'individu, mais qu'elle reste un laboratoire d'invention de nouvelles r sidentialit s<sup>109</sup> ». Cette m tamorphose qu'accompagnent les populations locales quand elles ne la prennent pas en main a-t-elle des cons quences sur la gestion municipale et la vie politique locale ? Jusqu'aux ann es 1880, la gestion communale reste aux mains soit des agriculteurs soit des professionnels de la mer. Avant 1940, les activit s de service, m me si elles sont en plein d veloppement, ne sont pas socialement suffisantes pour influencer sur la vie politique municipale. B nodet, Carnac et Notre-Dame-des-Monts vont rester sous la tutelle du monde agricole jusqu'  la guerre. Il est toujours difficile, notamment dans les  les et les presqu' les, pour un non originaire d'arriver au poste de maire. Les conseils sont plus soud s dans la d fense des activit s maritimes, quand elles sont menac es, que pour proposer une politique baln aire   long terme. Les populations locales n'ont pas d cid  de porter   la mairie ceux qui incarnent le plus l'activit  baln aire, m me si celle-ci occupe de plus de place dans les campagnes  lectorales entre les deux guerres. Il y a donc un d calage entre le nouveau profil de ces communes littorales et la composition des conseils qui refl te encore largement l'ancienne identit .

#### Conclusion : Les trois civilisations de la c te

La civilisation des petits ports et havres. Elle na t dans les petits ports de p che et de cabotage qui constituent une v ritable guirlande sur le littoral. Ils sont port s par leur hinterland agricole ou agro-marin ou se livrent   la p che c ti re. Les populations riveraines vivent dans un rapport pluriel avec la mer. Il en r sulte une absence de clivage entre gens de terre et gens de mer. Le paysan-p cheur est le prototype social du riverain. La gestion du littoral s'int gre dans une organisation pluriactive de la soci t . L'exercice des activit s de p che et de cabotage traduit un profond ancrage local que r v lent le recrutement paroissial des  quipages et la mobilisation d'un micro-capitalisme local qui a de la ressource tant que le mod le artisanal reste pr serv . C'est cette forme de solidarit  de la communaut  riveraine, associ e au d veloppement des p ches sardini res et du cabotage, qui trouve de la ressource pour s'engager dans l'ostr iculture, les p ches langousti re et thonni re. Cette premi re civilisation de la c te s'effrite au milieu du XIX  si cle.

La soci t  littorale et l'intrusion du baln aire. Cette seconde civilisation na t de la rencontre entre la population endog ne qui continuait de conju-

109. GAUCHER, Jean-Fran ois, « Les mutations de la pluriactivit    composante touristique », dans LE BOU DEC, G rard et alii, *Entre Terre et Mer...*, op. cit., p. 377-386.

guer de différentes manières ses relations avec la mer, avec une population extérieure qui exprimait un besoin de mer pour ses vertus curatives puis ludiques. En fait, ce sont deux mondes très différents qui s'ignoraient et qui vont devoir cohabiter. Il en résulte une profonde transformation de l'économie locale quand les activités de services prennent le pas sur les activités primaires, d'autant que le développement balnéaire touche des bourgs ruraux où la relation à la mer s'inscrivait dans la dépendance de l'activité agricole. Le développement des magasins, de l'urbanisation, de l'hôtellerie, la modification du rythme de vie qui s'aligne sur l'alternance de la saison et du hors saison, pèsent sur ce monde littoral et contribuent déjà à une certaine évolution sociologique, mais pas encore suffisante pour remettre en cause le pouvoir municipal qui reste encore très souvent aux mains des dirigeants agricoles et maritimes locaux.

La civilisation littorale résidentielle. Cette troisième civilisation de la côte s'inscrit dans la continuité de cette vague touristique qui devient de masse après la Seconde Guerre mondiale. Mais les bouleversements sont plus considérables. En effet, c'est toute l'économie littorale qui bascule dans une économie résidentielle où le nautisme et son environnement semblent parfois exclure les activités primaires. Le besoin de mer provoque un processus de substitution d'une population exogène à la population autochtone qui a du mal à se loger à cause de l'explosion du prix du foncier. Cette nouvelle population résidente modifie aussi la pyramide des âges avec ce que cela implique en termes de services et d'équipement. Cette mutation intervient à un moment où se cumulent des attentes importantes en matière de développement économique vis-à-vis d'une mer à fort potentiel de ressources et des peurs qui tournent autour du risque écologique et de la montée de la mer. Dans ces conditions, les collectivités doivent affronter des résistances de la part des populations d'origine exogène, coupées d'une culture ancienne des usages multiples de la mer et de l'estran et qui, à travers de puissantes associations, s'opposent à tout projet qui menacerait l'image rêvée qu'ils se sont construite mais dans un paysage complètement transformé dans lequel ils ont trouvé une place qu'ils refusent aux autres.

## RÉSUMÉ

Cet article présente l'évolution de la recherche sur les littoraux avec le souci de démontrer que les historiens y ont toute leur place, à côté de chercheurs de toutes les disciplines. L'étude sur la longue durée de l'estran et de ses acteurs a changé de dimension lorsque la problématique globale du rapport à la mer des communautés riveraines de cet espace d'interface a mis en valeur la dynamique sociale de ces territoires aux usages renouvelés et confrontés au jeu complexe des pouvoirs d'encadrement.

## ABSTRACT

This article describes the evolution of research on the foreshores, aiming to demonstrate that historians fully have their place there, beside researchers from all branches of learning. The study over a long time of the foreshore and the people living there has taken a new dimension when the global problematics of the relation to the sea of the communities bordering on this interface space has emphasized the social dynamics of those territories whose usages are renewed, confronted with the complex play of the powers surrounding them.